

TRANSFERT DE COMPETENCE EAU POTABLE

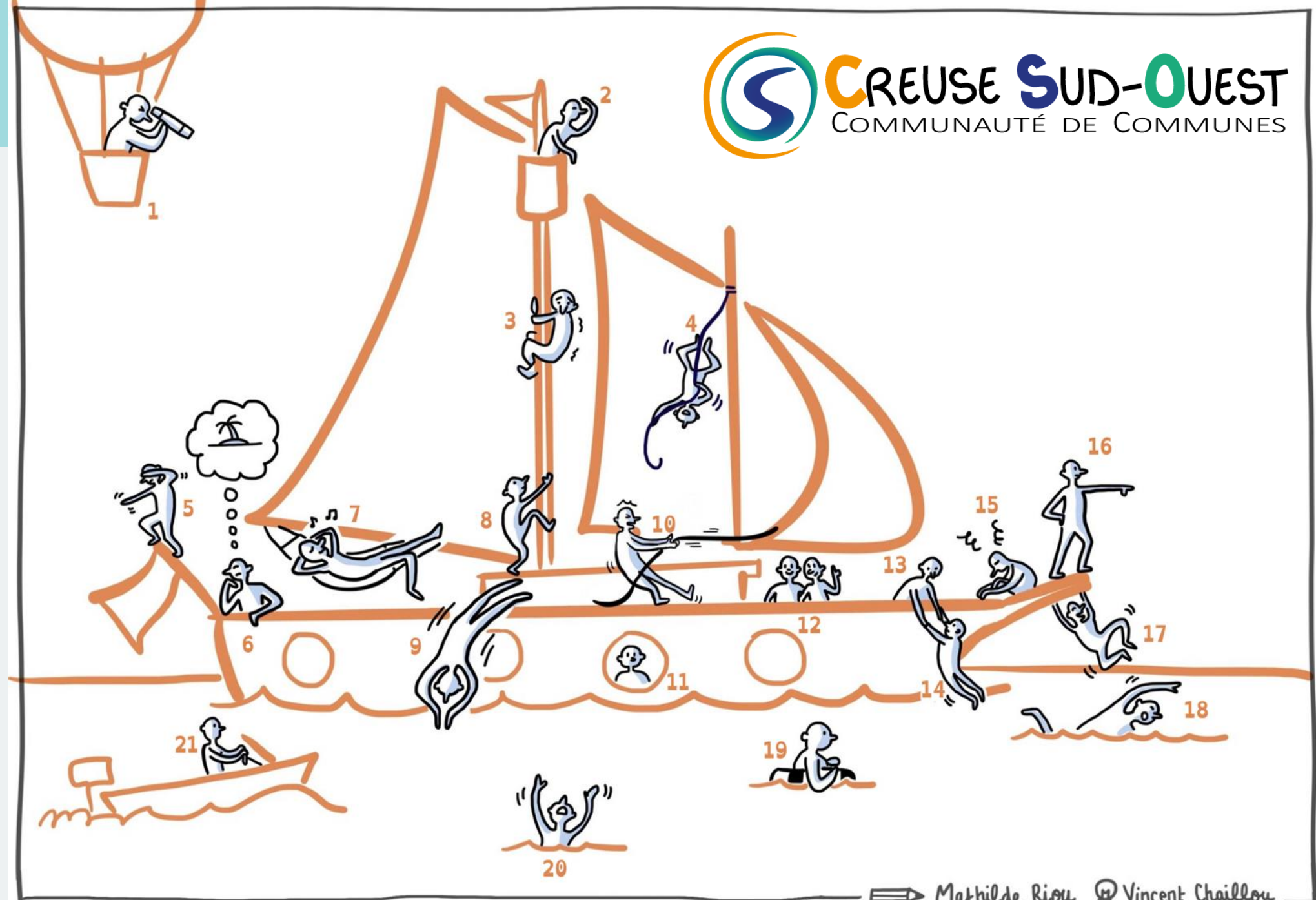
REUNION DU 24 OCTOBRE 2023



DEROULEMENT DE LA SEANCE

- **Durée** : 2h20 min
- **Objectif de la réunion** :
 - Permettre aux élus d'identifier les avantages et inconvénients des différents périmètres d'organisation des compétence AEP/AC et des modes de gestion.
 - Identifier les attentes de communes en matière des périmètres d'organisations des compétences et de mode de gestion.

- **Accueil** : 5 min
- **Présentation de la réunion** : 5 min
- **Activité bateau humeur** : 10 min
- **Rappel scénario gouvernance Landot** : 10 min
- **Activité 1** : 3 Avantages (vert) / 3 Inconvénients (rouge) de chacun des 4 scénarios (35 min) :
 - 1^{er} temps : travail en petit groupe 20 min
 - 2^e temps : mise en commun 20 min
- **Activité 2** : mode de gestion – 3 Avantages (vert) / 3 Inconvénients (rouge) - 35 min
 - 1^{er} temps : travail en petit groupe 15 min
 - 2^e temps : mises en commun 20 min
- **Activité 3** : Activité de choix gommette scénarios de gouvernance - 15 min
- **Activité 4** : Activité de choix gommette Mode de gestion - 15 min
- **Activité bateau humeur** : 10 min
- **Fin de réunion**



SCENARIO DE REGROUPEMENT

SCENARIOS D'ORGANISATION PRESENTES AU COPIL DU 26 AVRIL 2023

17 Communes hors syndicats + SIAEP Eau Bonne + SIAEP des Monards : la CCCSO exerce la compétence

Scénario 1 (par défaut)

Et sur le SIAEP de l'ardour, des deux sources, de la région d'ahan, St-Sulpice les champs Vallière : la CCCSO siège au sein des syndicats

17 Communes hors syndicats + SIAEP Eau Bonne + SIAEP des Monards : la CCCSO exerce la compétence

Scénario 2 (portage CCCSO)

Scénario non étudié

Et sur le SIAEP de l'ardour, des deux sources, de la région d'ahan, St-Sulpice les champs Vallière : la CCCSO demande son retrait pour exercer la plénitude de la compétence

17 Communes hors syndicats : la CCCSO exerce la compétence

Scénario 3a (neutralisation partielle)

SIAEP Eau Bonne + SIAEP des Monards : délégation de compétence pour maintenir les syndicats

Et sur le SIAEP de l'ardour, des deux sources, de la région d'ahan, St-Sulpice les champs Vallière : la CCCSO siège au sein des syndicats

SCENARIOS

Scénario 3b (neutralisation totale)

17 Communes hors syndicats + SIAEP Eau Bonne + SIAEP des Monards : la CCCSO délègue la compétence

Et sur le SIAEP de l'ardour, des deux sources, de la région d'ahan, St-Sulpice les champs Vallière : la CCCSO siège au sein des syndicats

Scénario 4a (S'appuyer sur les syndicats)

17 Communes hors syndicats + SIAEP Eau Bonne + SIAEP des Monards : on organise le rapprochement avec les syndicats supra communautaires pour étendre les périmètres. La CCCSO siège dans ces syndicats

Et sur le SIAEP de l'ardour, des deux sources, de la région d'ahan, St-Sulpice les champs Vallière : extension des périmètres, la CCCSO siège dans ces syndicats

Scénario 4b (S'appuyer sur quelques syndicats)

Fusion de syndicats et adhésion des communes isolées

Ces deux scénarios sont fusionnés dans un scénario unique : intégration des communes aux syndicats et au besoin fusion des syndicats

Scénario 1 : Si aucune décision politique n'est prise (par défaut)

17 Communes hors syndicats + SIAEP Eau Bonne + SIAEP des Monards : la CCCSO exerce la compétence

Et sur le SIAEP de l'ardour, des deux sources, de la région d'ahan, St-Sulpice les champs Vallière : la CCCSO siège au sein des syndicats

- La CCCSO exerce la compétence en lieu et place des communes et des syndicats infra (Monards et Eau Bonne) actuellement compétents.
- Les syndicats supra perdurent.

Scénario 3a : les élus souhaitent neutraliser les effets du transfert de compétence (neutralisation partielle)

- La CCCSO exerce la compétence en lieu et place des communes actuellement compétentes.
- La CCCSO délègue la compétence aux syndicats infra (Monards et Eau Bonne).
- Les syndicats supra perdurent.

17 Communes hors syndicats : la CCCSO exerce la compétence

SIAEP Eau Bonne + SIAEP des Monards : délégation de compétence pour maintenir les syndicats

Et sur le SIAEP de l'ardour, des deux sources, de la région d'ahan, St-Sulpice les champs Vallière : la CCCSO siège au sein des syndicats

Scénario 3b : les élus souhaitent neutraliser les effets du transfert de compétence (neutralisation partielle)

- La CCCSO délègue la compétence aux communes et aux syndicats infra
- les syndicats supra perdurent

17 Communes hors syndicats + SIAEP Eau Bonne + SIAEP des Monards : la CCCSO délègue la compétence

Et sur le SIAEP de l'ardour, des deux sources, de la région d'ahan, St-Sulpice les champs Vallière : la CCCSO siège au sein des syndicats

Scénario 4 : Organisation des compétences à l'échelle des syndicats supra

- La compétence est organisée à l'échelle des syndicats supra. Pour cela les communes rejoignent les syndicats supra et les syndicats infra sont fusionnées avec des syndicats supra.

17 Communes hors syndicats + SIAEP Eau Bonne + SIAEP des Monards : on organise le rapprochement avec les syndicats supra communautaires pour étendre les périmètres. La CCCSO siège dans ces syndicats

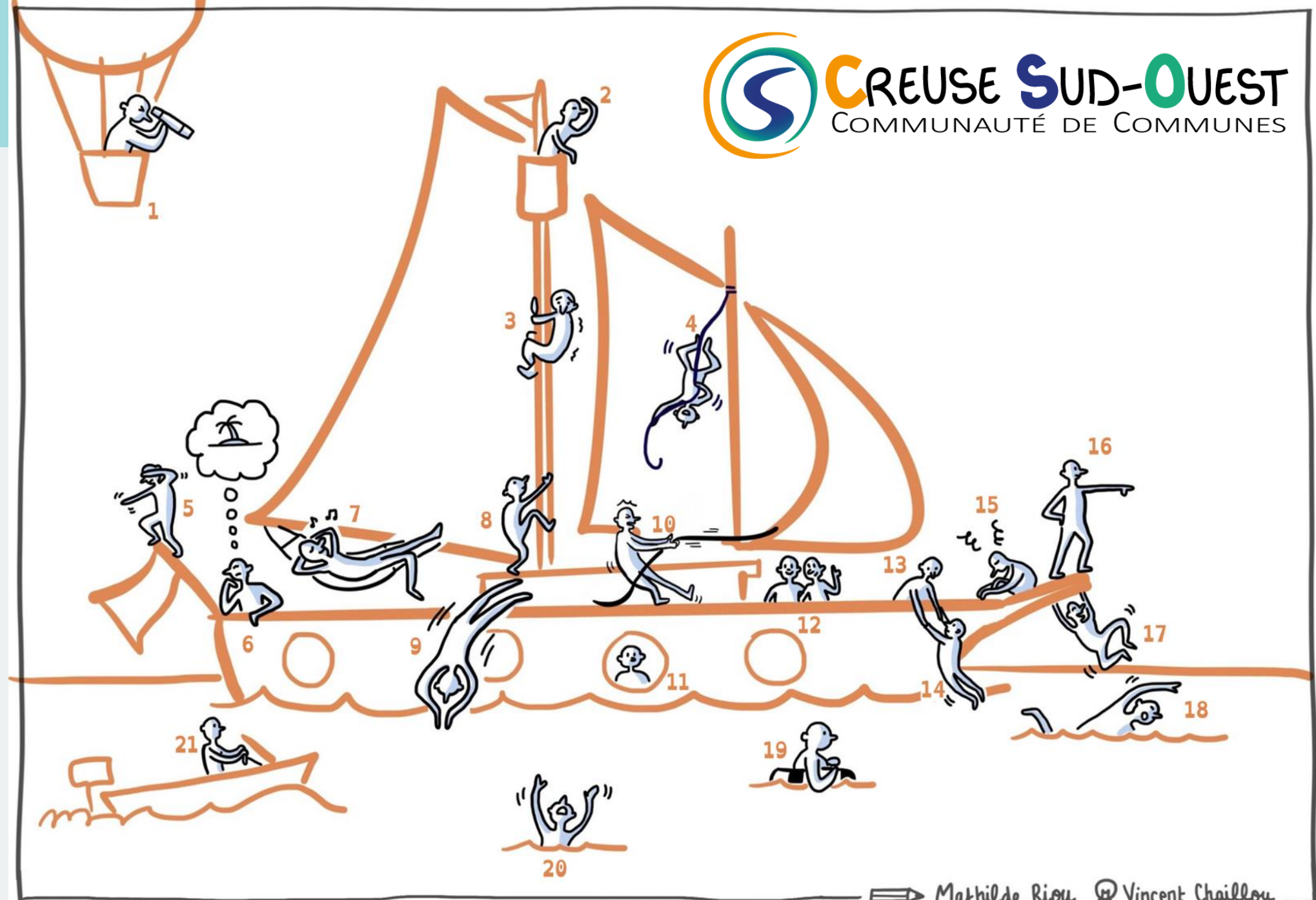
Et sur le SIAEP de l'ardour, des deux sources, de la région d'ahan, St-Sulpice les champs Vallière : extension des périmètres, la CCCSO siège dans ces syndicats

LES MODES DE GESTION

Délégation de service public (contrat de concession)

La gestion en régie directe

La gestion en régie avec prestation de service



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**